DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion plénière N° 29

Réunion du vendredi 06 juin 2025
A 14 heures 00
Lieu : Siège du D. E. F.

Président de séance : M. Bruno FARINA.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Yoann MARY – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

Assiste à la réunion :
M. Patrice LECHER, co-responsable du pôle sportif

******

RECOURS
La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.
*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **DEUX (2) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

******

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°28 – PV du 16/05/2025 – publié sur Footclubs le 20/05/2025

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

******

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 21 mai 2025 sauf celles relevant d'une procédure en cours

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.
Plateau U11 du 26/04/2025 :

CHARENTONNE ST AUBIN- AS ROUTOT 2 – FC PLASNES – FC GROS THEIL	CDD
Seniors D4 Gr C Match n° 28839355 du 27/04/2025 : CF DOUAINS / ES VEXIN OUEST	CDD
Coupe U18 M. BERTHOIS Match n° 53337502 du 03/05/2025 : EVREUX FC 27 / USC THIBERVILLE	CDD
Seniors D4 Gr C Match n° 28839362 du 11/05/2025 : ES VEXIN OUEST / CS LYONSAIS	CDD

Séniors féminin D1 Match n° 53207468 du 11/05/2025 : FC GARENNES BUEIL / FC ILLIERS L'EVEQUE CDD
Retour de la Commission d'appel
Coupes seniors du DEF « A. MANDLE » Match n° 53253653 du 16/03/2025 : FC VAL DE RISLE /CA PT AUDEMER
Crit. Du matin groupe des premiers, poule A match n°53236600 : AS ROUTOT 31/FCI LE BEL AIR 31 CDRC
Championnat U18 D1 Groupe unique Match n°53206069 : RC PACY MENILLES 21 / FC SEINE EURE 21 CDRC

******

AFFAIRES COURANTES

- **Décisions de la Commission Départementale de Discipline**
  – PV n° 47 du 15 mai 2025

La Commission, Prend note des décisions de la CDD et fait application des décisions :
U13 Gr B Match n° 53206640 du 29/03/2025 : ST SEBASTIEN F 2 / AVRAIS FC 1
U18 D3 Gr B Match n° 53206189 du 29/03/2025 : ST SEBASTIEN F 22 / ES ANGERVILLE BPGV 21

- **Décisions de la Commission Départementale d'appel**
  – PV n° 11 du 14 mai 2025

La Commission, Prend note des décisions de la CD Appel et fait application des décisions :
Coupe du matin L. BOLAND Match n° 53295824 du 20/04/2025 : US LOUVIERS 31 / EVREUX FC 27 31
Seniors D2 Gr A Match n° 28838361 du 10/04/2025 : BEUZEVILLE AC 1 / ES VALLEE DE L'OISON 1
Plateau du 09/02/2025 :
Futsal USC THIBERVILLE 1- FC SERQUIGNY NASSANDRES – US LOUVIERS – RC MUIDS VAUVRAY

- **Décisions de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux**
  – PV n° 15 du 26 mai 2025

La Commission, Prend note des décisions de la CDRC et fait application des décisions :
Seniors D2 Gr B Match n° 28840876 du 11/05/2025 : FAC ALIZAY 2 / ES NORMANVILLE 2
Seniors D2 Gr B Match n° 28840878 du 11/05/2025 : ST MARCEL F 2 / FC VAL DE REUIL 2
Seniors D2 Gr B Match n° 28840875 du 11/05/2025 : FC GARENNES BUEIL CB 2 / US GASNY 2
U13 D3 phase 2 Gr C Match n° 53206673 du 17/05/2025 : FC VAL DE REUIL 3 / LA CROIX VALLEE EURE 1
Coupe seniors F JP LEVAVASSEUR Match n°53335805 du 21/05/2025 : FC GARENNES BUEIL CB 1 / ST MARCEL 1

– PV n° 16 du 02 juin 2025

La Commission, Prend note des décisions de la CDRC et fait application des décisions :
Coupe U18 M. BERTHOIS Match n°53352501 du 02/06/2025 : LA CROIX VALLEE EURE 21 / EVREUX FC 27 22

- **Décisions de la Commission Départementale de l'arbitrage/section lois du jeu**
  – PV n° 06 du 02 juin 2025

La Commission, Prend note des décisions de la CDA/section lois du jeu et fait application des décisions :
Coupe U18 M. BERTHOIS Match n° 53352502 du 27/05/2025 : FC SEINE EURE 22 / RC MUIDS VAUVRAY 21

******

FORFAITS DECLARES

Match n°53221872 – Critérium du matin Gr B US LOUVIERS 31 – CS BEAUMONT 31 du 04/05/2025 (2ème *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'US LOUVIERS 31 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du CS BEAUMONT 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US LOUVIERS l'amende figurant à l'annexe financière de 126€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207479 – Championnat séniors F à 8 D2 Gr unique AS COURCELLOISE 1 – USVF 1 du 04/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de L'USVF 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'AS COURCELLOISE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'USVF 1 l'amende figurant à l'annexe financière de 106€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206472 – Championnat U15 D3 Gr E GRPT JEUNES EPIS FC 2 – FC EZY SUR EURE 1 du 03/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC EZY SUR EURE 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du GRPT JEUNES EPIS FC 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC EZY SUR EURE 1 l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206823 – Championnat U13 D4 Gr E FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 – SC QUITTEBEUF 1 du 10/05/2025 (2ème *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du SC QUITTEBEUF 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206401 – Championnat U15 D3 Gr C AS DE VESLY 1 – FAC ALIZAY 2 du 10/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de FAC ALIZAY 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'AS DE VESLY 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de FAC ALIZAY l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207531 – Championnat U13 D4 Gr F AS DU VIEVRE 1– CHARENTONNE ST AUBIN 1 du 10/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de CHARENTONNE ST AUBIN 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'AS DU VIEVRE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de CHARENTONNE ST AUBIN l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207469 – Championnat séniors F à 8 D1 Gr unique FAC ALIZAY 1 – LA CROIX VALLEE D'EURE 1 du 11/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de LA CROIX VALLEE D'EURE 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FAC ALIZAY 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de LA CROIX VALLEE D'EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 106€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206879 – Championnat U13 D4 Gr G ENT. CONTEV/TOUTAIN 1– ROUTOT AS 2 du 10/05/2025 (1er forfait*)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'AS ROUTOT 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'ENT. COUTAINV/TOUTAINV sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS ROUTOT l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206877 – Championnat U13 D4 Gr G FC HARCOURT 1 – ES VALLEE DE L'OISON 2 du 10/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'ES VALLEE DE L'OISON 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC HARCOURT 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ES VALLEE DE L'OISON l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207515 – Championnat séniors F à 8 D2 Gr unique FC GISORS VEXIN 27 1 – USVF 1 du 11/05/2025 (2ème *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de L'USVF 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC GISORS VEXIN 27 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'USVF 1 l'amende figurant à l'annexe financière de 106€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53236638 – Championnat U18 D3 Gr D SPN VERNON 22 – ST MARCEL F 22 du 10/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de ST MARCEL F 22 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du SPN VERNON 22 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de ST MARCEL F l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206709 – Championnat U13 D4 Gr A AS DE VESLY 1 – FC DE MADRIE 2 du 10/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FC DE MADRIE 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'AS DE VESLY 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC DE MADRIE l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53212350 – Critérium du matin Gr C LA CROIX VALLEE D'EURE 31 – CS LES ANDELYS 31 du 18/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du CS LES ANDELYS 31 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de LA CROIX VALLEE D'EURE 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS LES ANDELYS l'amende figurant à l'annexe financière de 126€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206816 – Championnat U13 D4 Gr D AVRAIS FC 2 – ESJ MADELEINE EVREUX 2 du 17/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du AVRAIS FC 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'ESJ MADELEINE EVREUX 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du AVRAIS FC l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53222282 – Championnat U15 D3 Gr E ENT. PACY/GARENNES 3 – GRPT JEUNES EPIS FC 2 du 17/05/2025 (2ème *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du GRPT JEUNES EPIS FC 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'ENT. PACY/GARENNES 3 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du GRPT JEUNES EPIS FC 2 l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 28842150 – Championnat Seniors D3 Gr A CA PONT AUDEMER 2 – FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 du 18/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du CA PONT AUDEMER 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES 3 l'amende figurant à l'annexe financière de 126€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 28838797 – Championnat Seniors D3 Gr B FC DE MADRIE 1 – RC DE MUIDS VAUVRAY 1 du 18/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du RC MUIDS VAUVRAY 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC DE MADRIE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du RC MUIDS VAUVRAY l'amende figurant à l'annexe financière de 126€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206225 – Championnat U18 D3 Gr C CHARLEVAL FC 21 – US ANDELLE 21 du 17/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du CHARLEVAL FC 21 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'US ANDELLE 21 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CHARLEVAL FC l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53207429 – Championnat seniors féminin à 8 D1 Gr Unique CS BONNEVILLOIS 1 – NFC NAVARRE FC 21 du 18/05/2025 (2ème *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du CS BONNEVILLOIS 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de NFC NAVARRE FC 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS BONNEVILLOIS 1 l'amende figurant à l'annexe financière de 106€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 28839501– Championnat seniors D4 Gr D US BARROISE 2 – CS BONNEVILLOIS 2 du 18/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du CS BONNEVILLOIS 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'US BARROISE 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS BONNEVILLOIS 2 l'amende figurant à l'annexe financière de 126€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206900 – Championnat U13 D4 Gr G AS EPAIGNES 1 – AS ROUTOT 2 du 17/05/2025 (2èmer *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'AS ROUTOT 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'AS EPAIGNES 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS ROUTOT l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206088 – Championnat U18 D1 Gr Unique FC EURE MADRIE SEINE 21 – FC DU ROUMOIS NORD 21 du 17/05/2025 (2ème *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FC EURE MADRIE SEINE 21 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC DU ROUMOIS NORD 21 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC EURE MADRIE SEINE 21 l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206116 – Championnat U18 D2 Gr A US CORMEILLES LIEUREY 21 – CS LES ANDELYS 21 du 17/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du CS LES ANDELYS 21 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club de l'US CORMEILLES LIEUREY 21 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS LES ANDELYS l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206144 – Championnat U18 D2 Gr B FC VAL DE RISLE 21 – FC EZY S /EURE 21 du 17/05/2025 (1er *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC EZY S/EURE 21 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC VAL DE RISLE 21 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC EZY S/EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206423 – Championnat U15 D3 Gr C FC GISORS VEXIN 27 2 – CHARLEVAL FC 1 du 17/05/2025 (2ème *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du CHARLEVAL FC 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC GISORS VEXIN 27 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CHARLEVAL FC l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53207474 – Critérium Féminin à 8 D2 Gr Unique CHARENTONNE ST AUBIN 1 – FC SERQUIGNY NASSANDRES 1 du 18/05/2025 (2ème *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du CHARENTONNE ST AUBIN 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC SERQUIGNY NASSANDRES 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CHARENTONNE ST AUBIN 1 l'amende figurant à l'annexe financière de 106€ directement débitée sur le compte du club.

******

FORFAITS NON DECLARES

Match n° 53335783 Coupe U18 Féminine ENT. ROUTOT/ROU.NORD 1 – FC SERQUIGNY NASSANDRES 1 du 03/05/2025

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'ENT. ROUTOT/ROU.NORD 1 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC SERQUIGNY NASSANDRES 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ENT. ROUTOT/ROU.NORD figurant à l'annexe financière de 153€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53207480 Critérium seniors F à 8 Départemental 2 Gr Unique FC GISORS VEXIN 27 1 – AS EPAIGNES 1 du 04/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'AS EPAIGNES 1 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC GISORS VEXIN 27 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS EPAIGNES figurant à l'annexe financière de 159€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206768 – Championnat U13 D4 Gr C FC EZY S/EURE 1– EVREUX FC 27 5 du 10/05/2025 (*1er forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de FC EVREUX 27 5 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC EZY S / EURE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC EVREUX FC 27 figurant à l'annexe financière de 108€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206541 – Championnat U13 D2 Gr A GRPT THIBERVILLE – VERNON SPN 2 du 10/05/2025 (*2ème forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de SPN VERNON 2 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du GRPT THIBERVILLE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SPN VERNON figurant à l'annexe financière de 108€ directement débitée sur le compte du club.
De plus la commission demande le paiement de l'officiel selon le barème en vigueur figurant à l'annexe financière.

De plus et compte tenu du règlement des Compétitions du DEF, article 5-B (conséquence des forfaits et matchs perdus par pénalité la commission décide concernant :

- **Match n° 53206572 – Championnat U13 D2 Gr B GRPT ACMIE – VERNON SPN 3 du 10/05/2025**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 3 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du GRPT ACMIE sur le score de 3 à 0,

- **Match n° 53206739 – Championnat U13 D2 Gr B VERNON SPN 4 – CF DOUAINS 1 du 10/05/2025**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 4 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club CD DOUAINS 1 sur le score de 3 à 0,

- **Match n° 53206711 – Championnat U13 D2 Gr B VERNON SPN 5 – EURE MADRIE SEINE FC 2 du 10/05/2025**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 3 sur le score de 0 à 6 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du GRPT ACMIE sur le score de 6 à 0,

Match n° 28839361 – Championnat seniors D4 Gr C CS IVRY LA BATAILLE 2 – FC GISORS VEXIN 4 du 11/05/2025 (*1er forfait)*
La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de FC GISORS VEXIN 27 4 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de CS IVRY LA BATAILLE 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC GISORS VEXIN 27 figurant à l'annexe financière de 189€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 28839056 – Championnat seniors D4 Gr A AC BEUZEVILLE 2 – AS ROUTOT 2 du 11/05/2025 (*2ème forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS ROUTOT 2 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AC BEUZEVILLE 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS ROUTOT figurant à l'annexe financière de 189€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 28839055 – Championnat seniors D4 Gr A FC CAUMONT 1– US CORMEILLES LIEUREY 2 du 11/05/2025 (*1er forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'US CORMEILLES LIEUREY 2 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC CAUMONT 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US CORMEILLES LIEUREY 2 figurant à l'annexe financière de 189€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206458– Championnat U15 D3 Gr E ES NORMANVILLE 2 – GRPT JEUNES EPIS FC 2 du 10/05/2025 (*1er forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du GRPT JEUNES EPIS FC 2 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du l'ES NORMANVILLE 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du GRPT JEUNES EPIS FC figurant à l'annexe financière de 129€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53236659 – Championnat U18 D3 Gr D FC AVRAIS NONANCOURT 21 – SPN VERNON 22 du 17/05/2025 (2ème *forfait)*

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du SPN VERNON 22 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC AVRAIS NONANCOURT 21 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SPN VERNON 22 figurant à l'annexe financière de 129€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206958 – Championnat U15F D1 Gr unique FC FEMININ ROUEN PE 1 – FC VAL DE REUIL 1 du 17/05/2025 (1er *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FC VAL DE REUIL 1 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC FEMININ ROUEN PE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC VAL DE REUIL 1 figurant à l'annexe financière de 129€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 28838216 – Championnat Seniors D1 Gr Unique STADE VERNOLIEN 1 – FC DU BEL AIR 1 du 18/05/2025 (*1er forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FCI DU BEL AIR sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du STADE VERNOLIEN 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FCI DU BEL AIR figurant à l'annexe financière de 189€ directement débitée sur le compte du club.
De plus la commission demande le paiement des 3 officiels selon le barème en vigueur figurant à l'annexe financière.

Match n° 28839366 – Championnat Seniors D4 Gr C FC GISORS VEXIN 27 4 – ES DU VEXIN OUEST 1 du 18/05/2025 (*2ème forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FC GISORS VEXIN 27 4 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'ES DU VEXIN OUEST 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC GISORS VEXIN 27 4 figurant à l'annexe financière de 189€ directement débitée sur le compte du club.

******

FORFAIT GENERAL

Match n° 53206376 – Championnat U15 D3 Gr B FC GROS THEIL 1 – FC PAYS DU NEUBOURG 2 du 10/05/2025 (3èmer *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FC GROS THEIL 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC PAYS DU NEUBOURG 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC GROS THEIL l'amende figurant à l'annexe financière de 129€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53206562 – Championnat U13 D2 Gr A ALIZAY FAC 1 – SPN VERNON 2 du 17/05/2025 (3ème *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du SPN VERNON 2 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du ALIZAY FAC 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SPN VERNON 2 figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

De plus la commission demande le paiement de l'officiel selon le barème en vigueur figurant à l'annexe financière.

De plus et compte tenu du règlement des Compétitions du DEF, article 5-B (conséquence des forfaits et matchs perdus par pénalité la commission décide concernant :

- **Match n° 53206591 – Championnat U13 D2 VERNON SPN 3 – GASNY US 1 du 17/05/2025**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 3 sur le score de 0 à 6 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US GASNY sur le score de 6 à 0,

- **Match n° 53206758 – Championnat U13 D2 Gr B VERNON SPN 4 – PACY MENILLES RC 3 du 17/05/2025**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 4 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de PACY MENILLES RC 3 sur le score de 3 à 0,

- **Match n° 53206730 – Championnat U13 D2 Gr B VERNON SPN 5 – FC DE MADRIE 2 du 17/05/2025**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 5 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC DE MADRIE sur le score de 3 à 0,

Match n° 53207472 Critérium seniors F à 8 Départemental 2 Gr Unique FC HENNEZIS VEXIN 1 – AS COURCELLOISE 1 du 18/05/2025 (3ème *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'AS COURCELLOISE 1 sur le score de 0 à 3 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC HENNEZIS VEXIN1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS COURCELLOISE 1 figurant à l'annexe financière de 159€ directement débitée sur le compte du club.

Match n° 53222195 – Critérium U18F D2 Gr Unique FC SEINE EURE 1 – ENT. ROUTOT/ROU.NORD 1 du 17/05/2025 (3èmer *forfait)*
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Suivant les dispositions de l'annexe financière du DEF,
Donne match perdu par forfait au club de l'ENT. ROUTOT/ROU.NORD 1 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le club du FC SEINE EURE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ENT. ROUTOT/ROU.NORD 1 l'amende figurant à l'annexe financière de 86€ directement débitée sur le compte du club.

******

ERREUR DE SAISIE

Match n° 53295812 Coupe des réserves P. SAIDANI AS CS LES ANDELYS 2 – AS ANDRESIENNE 2

Mail du club de l'AS ANDRESIENNE du 09/05-2025 – Erreur de saisie de résultat sur la FMI
La Commission, Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CS LES ANDELYS 2 **« 0 »** / AS ANDRESIENNE 2 **« 4 »**
La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Match n° critérium du matin Gr premier poule B US GRAVIGNY 31 – FC VAL VAUDREUIL 31

Mail de M. BENGORINE Lakhdar, arbitre de la rencontre du 11-05-2025 – Erreur de saisie de résultat sur la FMI
La Commission, Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, US GRAVIGNY 31 **« 7 »** / VAL VADREUIL 31 **« 0 »**
La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

******

UTILISATION DE LA FMI

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°53221904 Critérium du dimanche matin groupe B

La commission Inflige au club de ROMILLY PT ST PIERRE 31 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207169 Critérium du dimanche matin groupe C

La commission Inflige au club de FC EURE MADRIE SEINE 31 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53222036 Critérium du dimanche matin groupe G

La commission Inflige au club de LA CROIX VALLEE D'EURE 31 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207468 Départemental 1 Féminine à 8

La commission Inflige au club de FC GARENNES BUEIL CB l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53207511 Départemental 2 Féminine à 8

La commission Inflige au club de FC SERQUIGNY NASSANDRES l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206178 Départemental 2 Féminine à 8

La commission Inflige au club de ES ANGERVILLE BPGV l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206318 Départemental 2 U15

La commission Inflige au club de AS VALLEE DE L'ANDELLE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206988 Départemental 2 U15F

La commission Inflige au club de USVF l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206542 Départemental 2 U13
La commission Inflige au club de EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206880 Départemental 4 U13
La commission Inflige au club de AS EPAIGNES l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53335777 Coupe U15 F
La commission Inflige au club de VAL DE REUIL l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°28839499 Seniors Départemental 4 Gr D
La commission Inflige au club du FEP DE GUICHAINVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206993 U15F Départemental 2 Gr unique
La commission Inflige au club de l'US ANDELLE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206995 Départemental 2 Gr unique
La commission Inflige au club de l'ENTE. ROUTOT/ROU.NORD l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53335776 Coupe U15 F Gr unique
La commission Inflige au club de l'ENT.SPN/SMF l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Non transmission dans les délais réglementaires :

Match n°53206291 départemental 2 U15
La commission Inflige au club du FA ROUMOIS l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206515 départemental 1 U13
La commission Inflige au club de FC SEINE EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°28842015 seniors départemental 4 Gr B
La commission Inflige au club du FC PAYS DU NEUBOURG l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53221944 Critérium du matin Gr F
La commission Inflige au club de l'AS CRIQUEBEUF F l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°53206995 Critérium Futsal Masculin Seniors 2 Gr unique
Match n° 53206478 Départemental 3 U15

La commission Inflige au club du GRPT ACMIE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

******

RAPPEL MATCHS REPROGRAMMES

Seniors D1 Gr Unique Match n° 28838219 du 18/05/2025 : FC VAL DE RISLE 1 / US RUGLES LYRE s
Match Arrêté à la 62ème minute.
Match arrêté – Blessure grave d'un joueur de l'US RUGLES LYRE 1
Considérant le classement à la date du 19 mai 2025
Par ces motifs la commission avait reporté la rencontre au 25 mai 2025

******

Article 4 des Règlements du District de l'Eure de Football

Engagement obligatoire d'équipes

Rappel des dispositions de l'alinéa E :

Sanctions

- Toutes les équipes en football à 11 et football à 8, retenues comme permettant à un club de satisfaire à ses obligations d'engagement, devront obligatoirement terminer leur compétition, faute de quoi les sanctions suivantes sont appliquées :
  - La première année d'infraction, interdiction d'accéder à la division supérieure de l'équipe seniors qui, en raison de son classement, a acquis ce droit. Cette équipe est maintenue dans la division à laquelle elle appartenait.
    La sanction ne s'applique qu'à une seule équipe senior du club, étant précisé que, si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée
  - A partir de la deuxième saison consécutive d'infraction, il est procédé à un retrait de 3 points au classement de l'équipe 1ère 1 A Seniors pour chaque année consécutive d'infraction (3 points la 2ème année, 6 points la 3ème année, …)
- Une équipe déclarant forfait général ou étant déclarée forfait général à la suite de trois forfaits, ne peut, en aucun cas, être considérée comme ayant terminé la compétition.
- En ce qui concerne les clubs participant aux Championnats Nationaux, la sanction de retrait de points est applicable à l'équipe réserve du plus haut niveau *(A - B - C)* disputant un Championnat de Ligue ou de District.
- Concernant les équipes évoluant en Départemental 1 et en Départemental 2, ayant obligation de présenter une équipe réserve seniors, en cas d'infraction à ces dispositions, l'équipe première engagée dans ces épreuves sera classée à la dernière place de son groupe, avec toutes les conséquences sportives que cela entraîne, mais maintien de chacun des résultats et de tous les points obtenus par les autres équipes lors des matches qui les auront opposés au club sanctionné.

*****

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A : SC BERNAY

Considérant que, suivant les dispositions de l'article 4 alinéa E des RG du DEF, les équipes évoluant en départemental 2 doivent présenter une équipe réserve seniors.
Considérant que le club de SC BERNAY n'a engagé aucune équipe réserve seniors pour la saison 2024/2025.
Constate que le club de SC BERNAY est en infraction avec les dispositions de l'article 4 alinéa E des RG du DEF.
L'équipe première de SC BERNAY est classée à la dernière place de son groupe.

Clubs en infraction avec les dispositions de l'article 33 des RG de la L.F.N. et de l'article 4 des règlements des championnats du D.E.F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 GROUPE A : FC BRIONNE

Considérant que, suivant les dispositions de l'article 4 des RG du DEF, les équipes évoluant en départemental 3 doivent engager deux équipes de jeunes.
Considérant que le club de FC BRIONNE n'a engagé qu'une équipe de jeunes.
Considérant que le club de FC BRIONNE a été averti de ce fait par courrier électronique le 09/10/2024.
Constate que le club de FC BRIONNE est en infraction avec les dispositions de l'article 4 des RG du DEF.
Ne peut accéder en division supérieure pour la saison 2025/2026.

* * * * *

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 GROUPE A : AS MANNEVILLE ST MARDS FOURMETO

Considérant que, suivant les dispositions de l'article 4 des RG du DEF, les équipes évoluant en départemental 3 doivent engager deux équipes de jeunes.
Considérant que le club de AS MANNEVILLE ST MARDS FOURMETO n'a engagé aucune équipe de jeunes.
Considérant que le club de AS MANNEVILLE ST MARDS FOURMETO a été averti de ce fait par courrier électronique le 09/10/2024.
Constate que le club de AS MANNEVILLE ST MARDS FOURMETO est en infraction avec les dispositions de l'article 4 des RG du DEF.
Ne peut accéder en division supérieure pour la saison 2025/2026.

* * * * *

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 GROUPE A : FC CAUMONT

Considérant que suivant les dispositions de l'article 4 des RG du DEF, les équipes évoluant en départemental 4 doivent engager une équipe de jeunes.
Considérant que le club de FC CAUMONT n'a engagé aucune équipe de jeunes.
Considérant que le club de FC CAUMONT a été averti de ce fait par courrier électronique le 09/10/2024.
Constate que le club de FC CAUMONT est en infraction avec les dispositions de l'article 4 des RG du DEF.
Ne peut accéder en division supérieure pour la saison 2025/2026.
Le club de FC CAUMONT étant en 4è année d'infraction, un retrait de 9 points est effectué sur leur classement du championnat 2024/2025.

* * * * *

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 GROUPE C : ES VEXIN OUEST
Considérant que suivant les dispositions de l'article 4 des RG du DEF, les équipes évoluant en départemental 4 doivent engager une équipe de jeunes.
Considérant que le club de ES VEXIN OUEST n'a engagé aucune équipe de jeunes.
Considérant que le club de ES VEXIN OUEST a été averti de ce fait par courrier électronique le 09/10/2024.
Constate que le club de ES VEXIN OUEST est en infraction avec les dispositions de l'article 4 des RG du DEF.
Le club de l'ES VEXIN OUEST ne peut accéder en division supérieure pour la saison 2025/2026.

* * * * *

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 GROUPE C : US FLEURY LA FORET

Considérant que suivant les dispositions de l'article 4 des RG du DEF, les équipes évoluant en départemental 4 doivent engager une équipe de jeunes.
Considérant que le club de US FLEURY LA FORET n'a engagé aucune équipe de jeunes.
Considérant que le club de US FLEURY LA FORET a été averti de ce fait par courrier électronique le 09/10/2024.

Constate que le club de US FLEURY LA FORET est en infraction avec les dispositions de l'article 4 des RG du DEF. Ne peut accéder en division supérieure pour la saison 2025/2026.
Le club de US FLEURY LA FORET étant en 4è année d'infraction, un retrait de 9 points est effectué sur leur classement du championnat 2024/2025.

* * * * *

CLUBS EN 1ère ANNEE D'INFRACTION AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DES REGLEMENTS DU DISTRICT

Départementale 3 :

- FC BRIONNE
- AS MANNEVILLE ST MARDS FOURMETO

Départementale 4 :

- ES VEXIN OUEST

CLUBS EN 4ème ANNEE D'INFRACTION AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DES REGLEMENTS DU DISTRICT

Départementale 4 :

- FC CAUMONT
- US FLEURY LA FORET

******

COUPES DU DEF (finales)
14 Juin 2025

Coupe U15 A. LEDUC (10h00)

****EVREUX FC 27*** *– US CORMEILLES LIEUREY*

Coupe U15 féminine (11h00)

****ES VALLEE DE L'OISON*** *– FC EURE MADRIE SEINE*

Coupe U18 féminine (13h30)

****FC PAYS DU NEUBOURG*** *–ES VALLEE DE L'OISON*

Coupe U18 M. BERTHOIS (16h00)

****EVREUX FC 27*** *– RC MUIDS VAUVRAY*

COUPES DU DEF (finales)
15 Juin 2025

Vétéran L. BOLAND (10h00)

****FC ILLIERS L'EVEQUE*** *– EVREUX FC 27*

Coupe Séniors féminine Jean-Pierre LEVAVASSEUR (11h30)

****ST MARCEL F*** *– FC ILLIERS L'EVEQUE*

Coupe réserve P. SAIDANI (13h45)

****FC SERQUIGNY NASSANDRES*** *– ST MARCEL*

Coupe seniors A. MANDLE (16h15)

***FC PREY** - SC THIBERVILLE*

Rappel
Les clubs déclarés recevant sont en charge de venir avec leur tablette

******

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 17 juin 2025

******

Le Vice-Président de la commission
Bruno FARINA

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER

Club : 535937 A.S. AILLY FONTAINE BELLENGER

Dossier :	22983540	du 10/06/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	28838788	11/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	16	Redaction Insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche		06/06/2025	06/06/2025	6,00€

Club : 550524 FOOTBALL ATHLETIC CLUB

Dossier :	22983577	du 10/06/2025	U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule C	53206401	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15		06/06/2025	06/06/2025	86,00€
Dossier :	22983898	du 10/06/2025	U13 Departemental 2/ Phase 2	Poule A	53206562	17/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	NRF	Non respect des dispositions pour un forfait après 17h00		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		06/06/2025	06/06/2025	-56,00€

Club : 544932 ENT.S. ANGERVILLE-BAUX STE C-PLESSIS GROHAN-VENTES

Dossier :	22984068	du 10/06/2025	U18 D3 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule B	53206178	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		06/06/2025	06/06/2025	21,00€

Club : 564580 UNION SPORTIVE VEXIN FÉMININE

Dossier :	22983599	du 10/06/2025	Departemental 2 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207515	11/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDSF	Forfait déclaré Seniors F		06/06/2025	06/06/2025	106,00€
Dossier :	22984071	du 10/06/2025	U15f Départemental 2/ Phase 2	Poule 0	53206988	08/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		06/06/2025	06/06/2025	21,00€
Dossier :	22984379	du 11/06/2025	Departemental 2 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207479	04/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDSF	Forfait déclaré Seniors F		06/06/2025	06/06/2025	106,00€

Club : 582639 FUSION CHARENTONNE SAINT AUBIN

Dossier :	22983580	du 10/06/2025	U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule F	53207531	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13		06/06/2025	06/06/2025	72,00€
Dossier :	22983799	du 10/06/2025	Departemental 2 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207474	18/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDSF	Forfait déclaré Seniors F		06/06/2025	06/06/2025	106,00€

Club : 550633 HERCULES FUTSAL CLUB

Dossier :	22833281	du 14/04/2025	Criterium Futsal Masculin Seniors/ 2	Poule 0	53262821	27/03/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :		Annulation de l'amende		06/06/2025	06/06/2025	

Club : 500478 CHARLEVAL F.C.

Dossier :	22983613	du	10/06/2025	U18 D3 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule C	53206225	17/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD			Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FD8			Forfait déclaré U18	06/06/2025	06/06/2025	86,00€
Dossier :	22983793	du	10/06/2025	U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule C	53206423	17/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD			Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FD5			Forfait déclaré U15	06/06/2025	06/06/2025	86,00€

Club : 550717 U.S. CORMEILLES - LIEUREY

Dossier :	22983865	du	10/06/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	28839055	11/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND			Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FS			Forfait non déclaré Seniors	06/06/2025	06/06/2025	189,00€

Club : 547556 A. S. COURCELLOISE

Dossier :	22984003	du	10/06/2025	Departemental 2 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207472	18/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FG			Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AFG			Amende en fonction des antécédents versés	06/06/2025	06/06/2025	159,00€

Club : 590373 A. S. CRIQUEBEUF FOOTBALL

Dossier :	22984429	du	11/06/2025	Criterium Du Matin/ Phase 2	Groupe Suivants - F	53221944	18/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	71			Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	71			Transmission de la FMI hors délai	06/06/2025	06/06/2025	17,00€

Club : 546504 A.S. EPAIGNES

Dossier :	22984073	du	10/06/2025	U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule G	53206880	10/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72			Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72			Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025	21,00€
Dossier :	22984383	du	11/06/2025	Departemental 2 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207480	04/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND			Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FTSF			Forfait non déclaré Seniors Féminines à 8	06/06/2025	06/06/2025	159,00€

Club : 501565 AM. S. ROUTOT

Dossier :	22983593	du	10/06/2025	U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule G	53206879	10/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD			Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDB			Forfait déclaré U13	06/06/2025	06/06/2025	72,00€
Dossier :	22983746	du	10/06/2025	U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule G	53206900	17/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD			Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDB			Forfait déclaré U13	06/06/2025	06/06/2025	72,00€
Dossier :	22983769	du	10/06/2025	U18f Départemental 2 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule 0	53222195	17/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FG			Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AFG			Amende en fonction des antécédents versés	06/06/2025	06/06/2025	86,00€
Dossier :	22983862	du	10/06/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	28839056	11/05/2025
Personne :				CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND			Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant

Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors	06/06/2025	06/06/2025	189,00€

Dossier :	22984081	du 10/06/2025 U15f Départemental 2/ Phase 2	Poule 0	53206995	17/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025	21,00€
Dossier :	22984415	du 11/06/2025 Coupe U18 Feminine/ Unique	Poule Unique	53335783	03/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FT	Forfait sur terrain en coupes et challenges	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FT8F	Forfait sur le terrain Coupe U18F	06/06/2025	06/06/2025	153,00€

Club : 554350 EVREUX FOOTBALL CLUB 27

Dossier :	22983814	du 10/06/2025 U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule C	53206768	10/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	06/06/2025	06/06/2025	108,00€
Dossier :	22984072	du 10/06/2025 U13 Departemental 2/ Phase 2	Poule A	53206542	10/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025	21,00€

Club : 549775 F.C. EZY S/EURE

Dossier :	22983791	du 10/06/2025 U18 D2 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule B	53206144	17/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	06/06/2025	06/06/2025	86,00€
Dossier :	22984432	du 11/06/2025 U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule E	53206472	03/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	06/06/2025	06/06/2025	86,00€

Club : 540752 A.S. LA VALLEE DE L'ANDELLE

Dossier :	22984070	du 10/06/2025 U15 Departemental 2 A11/ Phase 2	Poule B	53206318	10/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025	21,00€

Club : 500163 C.S. LES ANDELYS

Dossier :	22983604	du 10/06/2025 Criterium Du Matin/ Phase 2	Groupe Premiers - C	53212350	18/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	06/06/2025	06/06/2025	126,00€
Dossier :	22983788	du 10/06/2025 U18 D2 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule A	53206116	17/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	06/06/2025	06/06/2025	86,00€

Club : 545584 F. C. GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT

Dossier :	22983533	du 10/06/2025 Seniors Departemental 2/ Unique	Poule B	28840875	11/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	06/06/2025	06/06/2025	6,00€
Dossier :	22984065	du 10/06/2025 Departemental 1 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207468	11/05/2025
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant

Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025	21,00€

Club : 580568 F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27

Dossier :	22983860	du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	28839361	11/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors	06/06/2025	06/06/2025		189,00€
Dossier :	22984006	du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	28839366	18/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors	06/06/2025	06/06/2025		189,00€

Club : 527683 FOY.EDUC.POP. DE GUICHAINVILLE

Dossier :	22984076	du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	28839499	18/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025		21,00€

Club : 500373 C.S. BONNEVILLOIS

Dossier :	22983618	du 10/06/2025 Departemental 1 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207429	18/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDSF	Forfait déclaré Seniors F	06/06/2025	06/06/2025		106,00€
Dossier :	22983625	du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	28839501	18/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors	06/06/2025	06/06/2025		126,00€

Club : 501726 LA CROIX VALLEE EURE F.

Dossier :	22983587	du 10/06/2025 Departemental 1 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207469	11/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDSF	Forfait déclaré Seniors F	06/06/2025	06/06/2025		106,00€
Dossier :	22984064	du 10/06/2025 Criterium Du Matin/ Phase 2	Groupe Suivants - G	53222036	11/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025		21,00€

Club : 529158 F.C. DU GROS THEIL

Dossier :	22984456	du 11/06/2025 U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule B	53206376	10/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FG	Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés	06/06/2025	06/06/2025		129,00€

Club : 560149 FOOTBALL CLUB DU PAYS DU NEUBOURG

Dossier :	22984085	du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	28842015	18/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	06/06/2025	06/06/2025		17,00€

Club : 547422 ENT.S. VALLEE DE L OISON

Dossier :	22983597	du 10/06/2025 U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule G	53206877	10/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	06/06/2025	06/06/2025		72,00€

Club : 552519 F.C. EURE MADRIE SEINE

Dossier : 22983783 du 10/06/2025 U18 D1 Win Sport School Caen/ Phase 2 Poule 0 53206088 17/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	06/06/2025	06/06/2025		86,00€

Dossier : 22984063 du 10/06/2025 Criterium Du Matin/ Phase 2 Groupe Premiers - C 53207169 11/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025		21,00€

Club : 580532 F. C. SEINE-EURE

Dossier : 22984084 du 10/06/2025 U13 Departemental 1/ Phase 2 Poule 0 53206515 10/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	06/06/2025	06/06/2025		17,00€

Club : 581461 UNION SPORTIVE DE LOUVIERS

Dossier : 22984378 du 11/06/2025 Criterium Du Matin/ Phase 2 Groupe Premiers - B 53221872 04/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	06/06/2025	06/06/2025		126,00€

Club : 501793 C.S. LYONSAIS

Dossier : 22983537 du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique Groupe C 28839367 18/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	06/06/2025	06/06/2025		6,00€

Club : 501800 A.S.MANNEVILLE-ST-MARDS-FOURMETO

Dossier : 22983543 du 10/06/2025 Seniors Departemental 4/ Unique Groupe A 28839059 18/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	06/06/2025	06/06/2025		6,00€

Club : 541542 F.C. AVRAIS NONANCOURT

Dossier : 22983605 du 10/06/2025 U13 Departemental 4/ Phase 2 Poule D 53206816 17/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	06/06/2025	06/06/2025		72,00€

Club : 564449 UNION SPORTIVE DE L ANDELLE

Dossier : 22984078 du 10/06/2025 U15f Départemental 2/ Phase 2 Poule 0 53206993 17/05/2025

Personne : CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025		21,00€

Club : 554413 GROUPEMENT JEUNES DES EPIS FOOTBALL CLUB

Dossier :	22983607	du 10/06/2025	U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule E	53222282	17/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15		06/06/2025	06/06/2025		86,00€
Dossier :	22983873	du 10/06/2025	U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule E	53206458	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15		06/06/2025	06/06/2025		129,00€

Club : 540624 ROMILLY PONT SAINT PIERRE F.C

Dossier :	22984060	du 10/06/2025	Criterium Du Matin/ Phase 2	Groupe Premiers - B	53221904	11/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		06/06/2025	06/06/2025		21,00€

Club : 550888 F.C. SERQUIGNY NASSANDRES

Dossier :	22983566	du 10/06/2025	U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule E	53206823	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13		06/06/2025	06/06/2025		72,00€
Dossier :	22983609	du 10/06/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	28842150	18/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors		06/06/2025	06/06/2025		126,00€
Dossier :	22984067	du 10/06/2025	Departemental 2 Feminines A 8/ 2	Poule 0	53207511	11/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		06/06/2025	06/06/2025		21,00€

Club : 564179 GRPT J. ANDRESIENNE CROTH MARCILLY ILLIERS EVEQUE

Dossier :	22984087	du 10/06/2025	U15 Departemental 3 A11/ Phase 2	Poule E	53206478	17/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai		06/06/2025	06/06/2025		17,00€

Club : 527685 U.S. DE ST-GERMAIN LA CAMPAGNE

Dossier :	22983534	du 10/06/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	28839059	18/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	16B	Rédaction insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué		06/06/2025	06/06/2025		6,00€

Club : 521578 ST MARCEL F.

Dossier :	22983602	du 10/06/2025	U18 D3 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule D	53236638	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18		06/06/2025	06/06/2025		86,00€

Club : 523717 F.A. DU ROUMOIS

Dossier :	22984083	du 10/06/2025	U15 Departemental 2 A11/ Phase 2	Poule A	53206291	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai		06/06/2025	06/06/2025		17,00€

Club : 546993 F.C. DE MADRIE

Dossier :	22983603	du 10/06/2025	U13 Departemental 4/ Phase 2	Poule A	53206709	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13		06/06/2025	06/06/2025	72,00€

Club : 517513 R.C. DE MUIDS VAUVRAY

Dossier :	22983610	du 10/06/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	28838797	18/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors		06/06/2025	06/06/2025	126,00€

Club : 590135 UNION SPORTIVE DU CANTON DE THIBERVILLE

Dossier :	22983899	du 10/06/2025	U13 Departemental 2/ Phase 2	Poule A	53206541	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	NRF	Non respect des dispositions pour un forfait après 17h00		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		06/06/2025	06/06/2025	-31,00€

Club : 548686 F.C. INTERCOMMUNAL LE BEL AIR

Dossier :	22983879	du 10/06/2025	Seniors Departemental 1/ Unique	Poule 0	28838216	18/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors		06/06/2025	06/06/2025	189,00€
Dossier :	22983885	du 10/06/2025	Seniors Departemental 1/ Unique	Poule 0	28838216	18/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	NRF	Non respect des dispositions pour un forfait après 17h00		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		06/06/2025	06/06/2025	243,45€

Club : 515201 F. C. VAL DE REUIL

Dossier :	22984075	du 10/06/2025	Coupe U15 Feminine/ Unique	Poule Unique	53335777	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		06/06/2025	06/06/2025	21,00€
Dossier :	22984412	du 11/06/2025	U15f Départemental 1/ Phase 2	Poule 0	53206958	17/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	F14F	Forfait non déclaré Crit U15F		06/06/2025	06/06/2025	129,00€

Club : 500362 ST. DE PORTE NORMANDE VERNON

Dossier :	22983538	du 10/06/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	28839360	11/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	16	Redaction Insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche		06/06/2025	06/06/2025	6,00€
Dossier :	22983821	du 10/06/2025	U13 Departemental 2/ Phase 2	Poule A	53206541	10/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13		06/06/2025	06/06/2025	108,00€
Dossier :	22983893	du 10/06/2025	U13 Departemental 2/ Phase 2	Poule A	53206562	17/05/2025
Personne :			CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS			
Motif :	FG	Forfait général		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés		06/06/2025	06/06/2025	72,00€
Dossier :	22983896	du 10/06/2025	U13 Departemental 2/ Phase 2	Poule A	53206562	17/05/2025

Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	NRF	Non respect des dispositions pour un forfait après 17h00	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	06/06/2025	06/06/2025		56,00€
Dossier :	22984082	du 10/06/2025 Coupe U15 Feminine/ Unique	Poule Unique	53335776	14/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	06/06/2025	06/06/2025		21,00€
Dossier :	22984385	du 11/06/2025 U18 D3 Win Sport School Caen/ Phase 2	Poule D	53236659	17/05/2025	
Personne :		CDGC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS				
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F18	Forfait non déclaré U18	06/06/2025	06/06/2025		129,00€

Total Général : 5 392,45€